Pièces à fournir pour l'ouverture d'une Succession

	Acte de décès
	Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
□ PACS	Copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de ou de son jugement de divorce
	Copie de la donation entre époux
	Testament
	Livrets de famille, adresse et coordonnées des héritiers
	Noms des banques du défunt et de son conjoint
	Nom des caisses de retraites ou bulletin de salaire
□ et à so	Titre de propriété des maisons, appartements ou terrains appartenant au défunt on conjoint
	Carte grise du ou des véhicules (Voitures, Motos, bateaux)
	Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux
	Aides sociales perçues
☐ fortun	Copie du dernier avis d'imposition (Impôt sur les revenus et Impôts sur la e immobilière)
	Dernières factures eau, électricité, gaz et facture des pompes funèbres
	Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)
	Sommes dues au jour du décès
☐ bénéfi	Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, ciaire, et actes)
	Détails des biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation
☐ l'effet	Prévoir le versement d'une provision de 200,00 euros à l'ordre de l'office notarial à de couvrir les frais des premières pièces demandées



Alexis DURET

1, Rue de la République (à côté de la Poste) BP 80025 – 56890 PLESCOP